LV>/CB. RAMUBIL UE DU DAMONEY

INISTERE DE LA JUSTICE UT DE LA LAGISLATION

DIRECTION DE LA JUSTICE

LE PRESIDENT DE LA REFUBLIQUE .-

Vu la loi nº 60-36 du 26 Novembre 1960, portant Constitution de la République du Jahomey ;

Vu le dossier de recours en grace concernant le nommé RAOUNOU Badarou :

Vu l'avis favorable du Cardo des Beeaux, Einistre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE:

ANTIONS to- Le recours en grâce formé par le nommé MADUFOU Badarou, condamné le 20 Avril 1959 par la Jour d'Assisos du Dahomey à vingt ans de travaux forcés jour viol sur une mineure de troize ana est admis et, en conséquence, une remise de peine de cinq années de travaux forcés lui est accordée.

ARTICLE .- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu nu inistère de la Justice et de la Législition, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur Général prés la Jour d'appel de Jotonou ./-

Forto-Novo, le

18 Septembre 1961

AUPLIATIONS :

Président de la République .. 5 Procursur de la République ... 1 KJL Procureur Général

Interessé

Signé :

S. M. APITHY

POUR AMPLIATION

Pour le Carde d Einistre de 1. Législation Le Direc: